

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

= - - - =

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Mario DONA, Maire,

Etaient présents : Monsieur YOUNOUS Adep, Madame BOULLARD Annick, Monsieur GILLET Jean-Marc, Madame BERLEZ Marie-Christine, Messieurs ADAM Christian, CROISY Richard, Mesdames BOUCHER Mélanie, OBRY Christelle, DEPOILLY Tiphonie, Monsieur LELONG Gianni formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Monsieur Claude GIFFARD (pouvoir à Monsieur Croisy)
Madame Marie-Thérèse KASPERSKI (pouvoir à Mr Gillet)
Monsieur Sébastien QUENEUILLE (pouvoir à Mme Vittu)

Madame Annick BOULLARD a été nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- 1) Point sur les travaux
- 2) Cession à titre gratuit entre le Département et la Commune de voies départementale et communale du centre-bourg
- 3) Echanges fonciers avec Sodineuf Habitat Normand pour l'euro symbolique Résidence Gaërel pour la vente de 3 logements
- 4) Lancement du plan communal de sauvegarde
- 5) Convention avec la C.C.V.S. pour la mise en place d'un service informatique partiellement mutualisé
- 6) C.C.V.S. : Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)
- 7) Recrutement d'un contrat d'apprentissage pour les espaces verts
- 8) Gratification d'un stagiaire
- 9) Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe : ouverture du poste
- 10) Budget : Décision Modificative n°1
- 11) Décisions du Maire
- 12) Questions diverses

1) Point sur les travaux :

• Ecluses de Mancheville :

Monsieur le Maire présente le projet que le bureau d'études V3D Concept a établi après concertation avec la Direction des Routes d'Envermeu. Le plan et l'estimation financière sont distribués aux élus. Les écluses ont été conçues pour être franchissables par les engins agricoles.

Des places de stationnement ont également été prévues côté propriété Joubert.

Monsieur Adam ainsi que plusieurs autres Conseillers Municipaux ne sont pas d'accord pour la création de ces places. Elles seront situées dans une zone à risque (sortie de virage avec peu de visibilité).

Il est prévu de déplacer l'entrée et la sortie d'agglomération car les écluses doivent être implantées à au moins 50 mètres de l'entrée d'agglomération.

En amont de l'entrée d'agglomération, le Département posera sur la chaussée un revêtement d'une couleur différente pour servir d'avertisseurs.

Monsieur Lelong demande pourquoi un radar pédagogique ne serait pas installé à la place de ce revêtement.

Monsieur le Maire en fera la demande au Département.

Une signalisation adaptée sera implantée pour prévenir de l'approche des écluses.

Au niveau des financements, dans le cadre d'une convention financière, le Département prendra en charge tout ce qui concerne la chaussée et la Commune les autres aménagements. Comme pour le

centre-bourg, la Commune fera l'avance des fonds et sera remboursée de la part départementale sur présentation des factures. Sur la part communale, on peut espérer obtenir des aides d'autres partenaires (par exemple aide de l'Etat au titre du FAL).

Monsieur Lelong signale que la C.C.V.S. pourra aussi être sollicitée.

Le projet devra faire l'objet d'une approbation officielle par les services du Département.

Une phase d'essai avec un aménagement provisoire installé par le Département peut être envisagée pour voir comment fonctionne le dispositif. Il faut en faire la demande expresse à la Direction des Routes.

Monsieur Younous signale que le dossier n'est pas complètement ficelé, notamment au niveau du financement puisqu'il y a une erreur dans l'estimation. Le total n'est pas de 56.603, 40 €, mais de 55.883, 40 €.

Monsieur le Maire signale que d'autres projets seront à étudier pour la zone de Mancheville jusqu'au chemin Jeanne d'Arc. Il s'agit de

- La création d'une sente piétonne le long de la propriété Joubert
- La poursuite de l'aménagement des trottoirs dans Mancheville
- Le traitement du problème des ruissellements d'eau à Mancheville, entre Mancheville et le bourg et dans le secteur de la rue du Doux mesnil et du Chemin Jeanne d'Arc
- La création d'une sente piétonne entre Mancheville et le bourg.

Monsieur le Maire a fait part de tous ces projets à V3D Concept qui lui a conseillé de présenter un dossier d'ensemble incluant tous ces projets au Département.

Les travaux de lutte contre les inondations vont nécessiter des études approfondies et il ne sera pas possible de lancer rapidement les travaux sur Mancheville.

Deux options se présentent au Conseil Municipal :

*soit lancer le projet d'écluses sans attendre celui de lutte contre les inondations. Dans ce cas, la phase avec les aménagements provisoires serait raccourcie et les travaux pourraient être engagés rapidement si le projet est viable

*soit faire durer la phase transitoire sur plusieurs années, le temps que l'étude des autres opérations aboutisse que les financements soient obtenus, et lancer tous les travaux en même temps.

Madame Vittu demande si on connaît le montant des subventions à obtenir.

Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Le Conseil Municipal fait le choix de la deuxième option.

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir recourir à un bureau d'études spécialisé pour les inondations et à un autre pour les travaux de voirie. La complexité des projets impliquera aussi que la Commune fasse appel à un assistant à maître d'ouvrage qui coordonnera les différentes opérations et surveillera les travaux.

Monsieur le Maire indique également que les phases préparatoires seront examinées par le bureau municipal. Les Conseillers Municipaux seront associés dans un second temps quand le projet sera un peu plus avancé.

- Le centre-bourg

Il n'y a pas de garantie décennale pour les travaux de voirie. On est dans la phase de garantie de parfait achèvement. Le 28 juillet, il y a eu une réunion avec V3D Concept au cours de laquelle Monsieur le Maire a répertorié les anomalies qui continuent à exister. 15 points ont été relevés.

Une dizaine de potelets ont été accrochés. Ils vont être laissés en l'état un certain temps. Pour certains, on peut se demander s'il faut les retirer complètement car ils posent des problèmes pour la manœuvre des véhicules, notamment à la sortie du parking.

Le mât signalant l'arrêt de bus côté mairie n'a toujours pas été remis.

Des élus font remarquer que les personnes sont désorientées sur l'endroit où elles doivent se tenir pour attendre le bus.

Monsieur le Maire signale que les travaux d'éclairage public ne sont toujours pas finis.

Monsieur Croisy demande que l'un des spots de l'arbre lumière soir réglé de manière à ne pas éblouir les automobilistes venant de la rue du Tréport.

La question des passages piétons est à nouveau évoquée.

Monsieur Croisy rappelle que dans une zone 30, les piétons peuvent traverser n'importe où. Les véhicules ont l'obligation de s'arrêter pour les laisser passer.

Monsieur Adam ajoute qu'en règle générale, lorsqu'il y a un passage piéton à moins de 50 mètres, on est tenu de l'emprunter.

Les Commissions Développement Durable et Sécurité prendront le relais pour étudier les futurs aménagements à prévoir dans le centre-bourg.

- Aménagement du bureau du CCAS et des Adjointes :

Monsieur le Maire indique que la Sté Blondel a fini de poser les cloisons. Il reste le revêtement et la peinture à faire par l'agent communal.

Monsieur le Maire signale que les Conseillers Municipaux qui voudront l'utiliser pourront le faire. Il invite également les Adjointes et la Vice-Présidente du CCAS à l'utiliser dès l'achèvement des travaux.

- L'isolation des baies vitrées de la mairie :

Des devis vont être demandés à entreprises.

Monsieur Lelong demande si ces travaux ne sont pas en contradiction avec le projet de réaménagement de la mairie.

Monsieur le Maire lui répond par la négative car les travaux futurs d'isolation de la mairie se feront par l'extérieur et on ne touchera pas aux huisseries.

Monsieur Younous est content que ces travaux démarrent car lorsqu'il y a des mariages, la chaleur dans la pièce est insupportable.

- Les travaux sur la cour de l'école :

L'enrobé a été fait. Il reste à corriger des flaques d'eau à certains endroits. L'entreprise reviendra pendant les vacances de la Toussaint pour le faire.

La clôture de la cour sera également terminée à ce moment-là.

La Commission Enfance – Jeunesse a travaillé sur l'aménagement de l'espace parents – enfants et sur la pose de jeux en thermocollant dans la cour de l'école. Le tout devrait être en place également pour les vacances de la Toussaint.

Une pergola a été récupérée chez un particulier et sera adossée au mur de la bibliothèque pour être utilisée par les enfants à la récréation.

Une inauguration de tous ces travaux sera à organiser.

Monsieur le Maire tient à féliciter les membres de la Commission et sa Vice-Présidente qui ont œuvré d'arrache-pied pour la réalisation dans des délais très courts de cette opération.

* Le parking sur le côté de l'école a été aménagé. Il n'est pas encore très fréquenté par les parents d'élèves. Ce sont surtout les enseignants qui s'y garent. Mais, il est bien utilisé par les gens se rendant au stade.

- Les filets pare-ballons au stade sont en très mauvais état et doivent être changés. La dépense a été chiffrée à 7.500 €. La propriétaire de la maison voisine retrouve régulièrement des jeunes chez elle qui viennent récupérer des ballons et ils ont défoncé le grillage séparant les deux propriétés.

Une rencontre a eu lieu avec la propriétaire et le président du RCE pour trouver une solution. Il a été décidé que les ballons resteront chez elle et seuls le Président du Club ou un représentant de l'association sera autorisé à venir chez elle les récupérer.

Le grillage et les filets pare-ballons seront remplacés ou réparés. L'estimation de ces travaux est de 7.507 € (à payer sur les dépenses de fonctionnement au titre de l'entretien des terrains.

- L'enfouissement des réseaux et l'éclairage public sur la RD 126

La partie enfouissement des réseaux est sur le point d'être terminée. Il restera l'éclairage à poser.

Monsieur le Maire a demandé qu'une sente soit installée sur la tranchée.

2) Cession à titre gratuit entre le Département et la Commune de voies départementale et communale du centre-bourg

Dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-bourg, l'affectation de deux voies a été changée. La voie « Dehornois » qui était la RD 78 devient une voie communale et la voie longeant l'église et l'ancien presbytère devient une voie départementale. Il y a lieu d'officialiser ce changement.

Monsieur Lelong fait remarquer que les longueurs de ces deux voies ne sont pas les mêmes, au détriment de la commune.

Monsieur le Maire lui répond que cela peut être aussi une contrepartie avantageuse pour la commune puisque la longueur de voirie communale constitue une composante du calcul de la DGF.

Il indique qu'il n'y a pas lieu de changer sa dénomination puisqu'elle porte déjà le nom de « place de l'église ».

Considérant que les travaux réalisés dans le cadre de la traversée d'agglomération impactent les emprises du domaine public communal et départemental,

Que le bien du domaine public routier de la route départementale n°78, située entre la voie du lotissement le Clos et l'intersection avec la RD 126, devant la mairie n'a pas vocation à rester dans le domaine public départemental

Que le bien du domaine public routier communal, situé entre les routes départementales n°78 et n°126 n'a pas vocation à rester dans le domaine public communal,

Que le transfert des charges afférentes à ces biens, est la contrepartie financière de la cession à titre gratuit,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la cession, à titre gratuit des biens susvisés suivant le plan joint en annexe.

Il décide de classer cette nouvelle voie en voie communale n°4 pour une longueur de 87 m.

3) Echanges fonciers avec Sodineuf Habitat Normand pour l'euro symbolique Résidence Gaërel pour la vente de 3 logements

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté que Sodineuf Habitat Normand procède à la vente des logements de la résidence Gaërel. Plusieurs maisons sont sur le point d'être vendues soit aux locataires occupants, soit à des personnes extérieures. Pour ce faire, Sodineuf doit procéder aux divisions cadastrales pour chacune des maisons et mettre à jour les limites des parcelles avec le domaine public communal. Certaines anomalies ont été trouvées, soit parce que les terrains privés (haies) débordaient sur le domaine communal, soit parce que la propriété communale empiétait sur les terrains. Il est donc demandé au Conseil Municipal de régulariser la situation en procédant à des échanges fonciers avec Sodineuf. Sont concernés les logements n°10, 14 et 20.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Pour le logement n°10, de céder à Sodineuf Habitat Normand une parcelle de 6 m² située en façade de la propriété (zone en jaune sur le plan joint en annexe).
- Pour le logement n°14, (parcelle A 557p) de céder à Sodineuf Habitat Normand une parcelle d'une contenance de 12 m² correspondant au lot C sur le plan joint en annexe
- Pour le logement n°20, de céder à Sodineuf Habitat Normand une parcelle d'une contenance de 12 m² (parcelle A n°720 correspondant au lot D sur le plan) et de recevoir en échange de Sodineuf Habitat Normand les parcelles A n°723 de 18 m² et A 724 de 8 m² correspondant au lot A sur le plan,

Le Conseil Municipal prend acte que ces échanges fonciers se feront pour l'euro symbolique et que les frais d'acte seront à la charge de Sodineuf Habitat Normand.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés y afférent.

4) Lancement du plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire expose que, ayant été intégrée dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention autour de la centrale de Penly en février 2019 du fait de l'extension de ce périmètre à 20 kilomètres autour de la centrale nucléaire, il est fait obligation à la Commune de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) pour le 12 février 2021.

Ce plan, sous l'autorité du Maire, définit l'organisation mise en place par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Le plan établit un recensement des risques et en fait une analyse à l'échelle de la commune. Il prévoit

l'organisation du poste de commandement, les actions à mettre en œuvre pour alerter et protéger la population, l'inventaire des moyens humains et matériels à mobiliser. Il doit déterminer également les dispositions à prendre pour assurer la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale. Il est possible que dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, soit proposée la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile qui viendrait épauler l'équipe en place au poste de commandement.

Une fois élaboré, le plan communal de sauvegarde devra être transmis à la Préfecture de Seine-Maritime pour validation.

Monsieur Gillet précise que le plan doit intégrer tous les risques et pas seulement le risque nucléaire (inondations, incendie, cavités souterraines, accident routier, neige, grand froid, ...). Il faut établir des fiches réflexes par type d'intervention.

Monsieur le Maire souhaite être associé à l'élaboration du PCS et avoir des réunions régulières avec Monsieur Gillet, avec un rétroplanning.

Après, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de l'obligation de réaliser le Plan Communal de sauvegarde pour le 12 février 2021.

Il autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de ce plan.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il nomme Monsieur Jean-Marc Gillet au poste de chef de projet, « référant » risques majeurs.

Des élus soulèvent la question de la distribution des comprimés d'iode. Une information avait été donnée selon laquelle tous les habitants seraient destinataires d'un courrier pour aller chercher leurs comprimés dans une pharmacie. Or, un certain nombre d'étalondais ne l'a pas reçu.

Monsieur Gillet indique que les personnes doivent se rendre directement dans une pharmacie pour se faire connaître. En principe, elles ont eu des consignes pour assurer cette distribution.

5) Convention avec la C.C.V.S. pour la mise en place d'un service informatique partiellement mutualisé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Villes Sœurs (C.C.V.S.) a constitué une entente pour la feuille de route numérique du territoire et la mise en place d'un service informatique partiellement mutualisé.

Grâce à ce service, la C.C.V.S. met à la disposition des communes adhérant à cette entente des informaticiens. Ils les accompagnent dans la gestion de leurs parcs informatiques (diagnostic sur le parc informatique et consultation pour le changement du matériel) ; ils assurent une assistance présente et téléphonique en cas de problème ; ils interviennent pour la mise en place de nouveaux systèmes informatiques, la migration de logiciels, la dématérialisation, et même pour l'installation de la vidéosurveillance, ...

Ce service intervient également comme délégué à la protection des données dans le cadre du R.G.P.D. Les exigences informatiques dans tous les domaines de compétences relevant de la Commune étant de plus en plus pointues, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette entente. Il précise qu'il ne sera pas fait appel à la mission relative au RGPD, la Commune ayant déjà souscrit un contrat avec un autre organisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'entente pour l'établissement de la feuille de route numérique du territoire et la mise en place d'un service informatique partiellement mutualisé.

Il donne son accord pour le paiement d'une cotisation de 1, 50 € par habitant.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférent et tout document relatif à cette adhésion.

Monsieur Gillet est content de cette initiative car l'école d'Etalondes pourra bénéficier de l'assistance informatique de la CCVS gratuitement. Jusqu'à présent, seule l'école de St Rémy Boscrocourt pouvait recourir à ce service car la Commune fait partie de l'entente. Les deux écoles seront mises au même niveau avec l'adhésion d'Etalondes à l'entente.

6) C.C.V.S. : Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21 ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2016 portant changement de régime fiscal de la Communauté de Communes, créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant la composition de cette commission;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux de mars 2020,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Villes Soeurs ;

Considérant que la représentation des communes au sein de la CLECT est identique à la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire rappelle le rôle et les missions de la CLECT, ainsi que la composition de celle-ci, telle que définie par l'arrêté inter préfectoral susvisé ;

Considérant que la Commune d'Etalondes dispose d'1 conseiller communautaire titulaire et d'1 conseiller communautaire suppléant,

En conséquence il y a lieu de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant afin de siéger au sein la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, désigne :

* Monsieur Mario DONA, Maire, représentant titulaire, domicilié 5 la Couture, 76260 Etalondes, tél 06.42.73.33.90, dona.mario@wanadoo.fr

* Monsieur Jean-Marc Gillet, Adjoint au Maire, représentant suppléant, domicilié 22 lotissement Marcel Dupont, 76260 Etalondes, tél 06.85.39.86.42, jmgilleth96@gmail.com, afin de siéger au sein de la CLECT,

Il autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7) Recrutement d'un contrat d'apprentissage pour les espaces verts

Monsieur le Maire présente les motifs qui l'ont conduit à envisager de recruter un jeune en contrat d'apprentissage pour le service Espaces Verts. Le jeune a été trouvé. Il entre en CAP « Paysagiste » à la Maison Familiale Rurale d'Yzengremer. En raison du délai de mise en place du contrat d'apprentissage, il est proposé de le faire commencer au 1er octobre 2020. Dans l'intervalle, le jeune a été pris en stage à partir du 7 septembre 2020. Pour ce qui concerne sa formation, la Commune est tenue de la financer et peut bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50% par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) dans le cadre d'une convention.

Au vu de cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de recruter un jeune en contrat d'apprentissage, en CAP « Jardinier – Paysagiste » à la Maison Familiale Rurale d'Yzengremer à compter du 1^{er} octobre 2020, pour une durée de 2 ans et ouvre le poste correspondant.
- de fixer son temps de travail à 35 h par semaine
- de fixer sa rémunération selon les règles applicables pour son âge : 588 € Brut/ mois (jeune de 15 ans)
- de passer une convention de formation avec la Maison Familiale Rurale d'Yzengremer pour la prise en charge des frais de formation qui s'élèvent à 2.250 € par an sur deux ans, déduction faite de la participation du CNFPT du même montant, versée directement à la Maison Familiale Rurale
- d'inscrire les crédits correspondants sur le budget de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage, la convention de formation pour permettre la participation financière du CNFPT, et tout document relatif à ce recrutement.

Madame Obry demande si la Commune pourra casser le contrat si le jeune ne convient pas.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera possible sous certaines conditions. Le jeune pourra aussi en parallèle arrêter le contrat.

8) Gratification d'un stagiaire

Monsieur le Maire expose que le jeune Mathias MICHEL, né le 1^{er} janvier 2005, en formation CAP « Jardinier – Paysagiste » à la Maison Familiale Rurale d'Yzengremer est en stage sur la Commune au service Espaces Verts depuis le 7 septembre 2020, en attendant d'être recruté en contrat d'apprentissage, ce contrat ne prenant effet qu'au 1^{er} octobre 2020.

Pour le remercier de son implication pendant le mois de septembre, Monsieur le Maire propose de lui faire un cadeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir à Monsieur Mathias MICHEL une carte-cadeau de 200 € achetée auprès du Centre Leclerc de manière à ce qu'il puisse l'utiliser dans tous les magasins de cette enseigne.

9) Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe : ouverture du poste

Monsieur le Maire expose que l'activité de l'atelier communal est très tendue en raison d'une part de fait de la multiplication des tâches pour rattraper le retard accumulé pendant le confinement notamment au niveau de la voirie et des espaces verts, et d'autre part, de la mise en œuvre de toutes les actions nouvelles prévues par la nouvelle équipe municipale.

La situation est rendue encore plus compliquée avec l'absence d'un agent, en accident de service depuis presque 2 ans, au niveau de l'entretien des bâtiments communaux.

Le départ à la retraite d'un agent en poste à l'atelier communal dans un peu plus d'un an, conduit à réfléchir au recrutement d'un agent territorial plutôt que de faire appel à un emploi de remplacement.

Suite à cet exposé, Monsieur Lelong signale qu'il a pu constater les difficultés dans l'organisation et la charge de travail des agents. Il, rappelle qu'au moment du vote du budget il avait insisté sur la nécessité de recruter un agent au service technique, au vu de leurs conditions de travail, plutôt que de recruter un agent à la bibliothèque. Il maintient cette position.

Monsieur Gillet apporte des informations concernant le matériel de l'atelier. Une réflexion est engagée pour trouver du matériel plus performant pour faciliter le travail des agents. Il faudra déterminer quel matériel acheter en priorité car les coûts de ces équipements sont élevés.

Monsieur le Maire prend l'exemple de l'échelle achetée par le précédent maire pour la pose et dépose des décorations de Noël par les agents communaux. Il y a 69 motifs à poser. Si l'on veut que les agents soient en sécurité et respecter les règles de sécurité, un essai a été fait et il faut compter environ 20 mn à deux agents pour installer l'échelle et poser un décor de Noël. Il faudra le même temps pour la dépose.

Madame Vittu demande si l'emploi créé sera d'abord un emploi pour les espaces verts.

Monsieur le Maire lui répond que ce sera un emploi polyvalent car il n'est plus question à l'avenir de sectoriser les activités des agents de l'atelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour et 2 abstentions (Mme Vittu et Mr Queneuille)) :

- décide de recruter un agent polyvalent des bâtiments, des espaces verts et de la voirie
- de fixer son temps de travail à 37 h 30 mn par semaine, comme les autres agents territoriaux en poste
- d'ouvrir un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial pour le 1^{er} décembre 2020
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les appels à candidature et de procéder au recrutement.

10) Budget : Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la Décision Modificative n°1 suivante sur le budget de la Commune

1) Section de fonctionnement :

A) dépenses nouvelles : 8.750 €

* Chap 011 :

c/6184 : Versement à des organismes de formation	2.300 €
c/6236 : Catalogues et imprimés	800 €
c/6281 : Concours divers	1.650 €

* Chap 012 :

c/6413 : personnel non titulaire 2.000 €
c/6417 : rémunération contrat d'apprentissage 2.000 €

B) recettes nouvelles : 8.750 €

* Chap 013 : c/6419 : remboursement salaires par l'assurance 6.278 €

* Chap 73 : c/73223 : FPIC (complément) 2.472 €

II) Section d'investissement/ Dépenses d'investissement :

A) Transfert de crédits entre opérations

Op. 81 : matériel divers c/2188 : 6.700 €

Op.198 : pose d'écluses à Mancheville c/2315 37.000 €

Op.208 : création d'une sente piétonne sur la RD 126 la ZI c/2315 : 4.600 €

Op.211 : pose d'un panneau d'information lumineux dans le bourg c/2188 : - 15.000 €

Op. 185 : aménagement centre-bourg c/2033 : - 3.000 € et c/ 2315 : - 20.300 €

Op.200 : Création sente piétons entre Mancheville et le bourg et rue du Doux Mesnil : c/2031 - 10.000 €

B) Transfert de crédits au sein des mêmes opérations

Op.205 : Aménagement d'un bureau à la mairie

c/21311 : travaux sur mairie : - 600 €

c/2184 : mobilier : + 600 €

Op.206 : Réaménagement de la cour de l'école et clôture

c/2315 : travaux : - 5.000 €

c/21312 : construction sur école (pergola) + 2.500 €

c/2188 : autres immobilisations (motifs thermocollants) + 2.500 €

Op.207 : Création d'un espace parents – enfants devant l'école

c/2315 : travaux - 11.000 €

c/21312 : création d'une fresque sur le mur de l'école : + 1.000 €

c/2184 : mobilier et jeux : + 10.000 €

11) Décisions du Maire :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de deux décisions qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions reçue par délibération du 4 juin 2020 :

-Décision n°2020-01 du 20 juillet 2020 portant sur la signature d'un marché de travaux avec la Sté Eurovia Haute Normandie – Agence de Dieppe, pour le réaménagement de la cour de l'école pour un montant de 26.175, 36 € TTC

-Décision n°2020-02 du 20 juillet 2020 portant sur la signature d'un marché de travaux avec la Sté Eurovia Haute Normandie – Agence de Dieppe, pour la création de parkings chemin du stade pour l'école pour un montant de 22.486,80 € TTC.

12) Questions diverses :

*Monsieur le Maire demande à Monsieur Younous de revoir le règlement intérieur de la salle polyvalente.

Monsieur Croisy demande à cette occasion s'il est possible que les conseillers municipaux puissent avoir la salle gratuitement une fois par an, pour faire un geste de reconnaissance de leur investissement.

Monsieur le Maire lui répond que la question sera discutée dans le cadre de la révision du règlement intérieur de la salle polyvalente. Mais, il attire l'attention sur les conséquences que pourraient avoir une telle décision si tous les conseillers en font la demande la même année, il n'y aura plus de place pour la location par les habitants d'Etalondes.

*Monsieur le Maire signale l'accident survenu à un jeune en scooter rue de la Vierge qui a chuté à cause de l'affaissement d'une tranchée eau potable. Monsieur le Maire s'est renseigné et la responsabilité de la Commune ne peut être engagée, ni celle de Véolia.

Madame Obry signale que l'entreprise qui a fait la tranchée est revenue plusieurs fois pour reboucher le trou.

Ce problème amène Monsieur le Maire à évoquer le problème de la multiplication et de la tenue des tranchées pour les réseaux des nouvelles maisons de la rue de la Vierge et de la rue du Briquet. Il a pris rendez-vous avec le Syndicat d'Eau et d'Assainissement et Véolia pour faire le point et voir si elles sont conformes. Il a d'ailleurs bloqué toutes les autorisations de tranchées sur ce lotissement. Monsieur Gillet souligne que ce problème n'est pas spécifique à Etalondes. Toutes les communes sont concernées.

Madame Obry indique que le promoteur aurait dû passer le plus possible de réseaux dans la même tranchée.

* Madame Vittu demande aux Conseillers présents quels sont ceux qui sont raccordés à la fibre. Peu de personne l'a. Il y a beaucoup de problème sur le réseau. Toutes les semaines, la mairie reçoit des plaintes des habitants qui n'arrivent pas à se raccorder.

*Monsieur le Maire fait le point sur les conséquences du Covid 19 sur les animations de la commune. Il a eu une réunion avec les associations. Certaines d'entre elles ont de leur propre initiative décidé d'annuler leurs animations et activités. Pour d'autres, c'est Monsieur le Maire qui a pris la décision, ne voulant pas prendre le risque d'infecter des participants alors que l'épidémie est en recrudescence. La salle polyvalente ne sera plus occupée jusqu'à la fin de l'année par les associations. Les particuliers qui avaient loué la salle, ont d'eux-mêmes annulé leurs locations. La salle n'est plus utilisée que pour la cantine scolaire.

Madame Boullard confirme que le repas des aînés organisé par le CCAS est annulé. Un courrier sera transmis aux habitants pour leur signaler. Il n'y aura pas de compensation car il est impossible de déterminer qui serait venu sur les 250 aînés que compte la commune. D'habitude, il n'y a pas plus de 70 à 75 aînés présents.

Monsieur Younous ajoute qu'un certain nombre d'aînés ne prennent même pas la peine de donner une réponse à l'invitation du CCAS

Monsieur Lelong regrette qu'il n'y ait pas un geste de fait, éventuellement en leur versant une petite somme (10 €) qui leur servirait à payer une partie des frais de restaurant, ce qui serait aussi le moyen de soutenir les commerces

Madame Boucher se demande si les aînés auraient les moyens de compléter l'aide du CCAS pour payer un repas au restaurant, et elle n'est pas sûre qu'ils fassent le déplacement.

Pour ce qui concerne le risque sanitaire lié au Covid, Madame Boullard signale qu'elle ne sait pas si les cartes cadeaux de fin d'année distribuées aux aînés pourront être portées en porte à porte comme les années précédentes. Si la situation empire, il est possible que l'on demande aux aînés de venir les retirer à la mairie. Le même problème va se poser pour les récompenses aux diplômés.

Il signale par ailleurs qu'un arrêté préfectoral impose depuis la rentrée scolaire de porter un masque 50 mètre autour de l'école.

*Monsieur Lelong signale qu'un affaissement de chaussée se forme rue du Doux Mesnil

*Monsieur Gillet fait le point sur l'aménagement de l'espace parents – enfants. La Commission Jeunesse a étudié quels jeux installer et elle en a retenu 3 en fonction des zones d'amortissage à prévoir. Ce seront des jeux de moyenne gamme (une structure en longueur et 2 petits jeux). La surface au sol sera en gravier. Si la structure ne convient pas, il sera plus facile de retirer les graviers pour en mettre une autre.

Coté SIVOS, 2 services civiques ont été recrutés qui arriveront en octobre. Il signale que les cantines sont très chargées, surtout à Saint Rémy Boscrocourt.

*Madame Boucher évoque les échanges qu'elle a eus avec la directrice d'école d'Etalondes. L'effectif des classes est important. Une classe compte 31 enfants.

La présence d'enfants avec des problèmes complique un peu plus la situation.

Elle craint que des parents soient tentés de scolariser leurs enfants dans d'autres communes à cause de classes trop chargées.

Monsieur Gillet signale qu'il doit rencontrer l'Inspecteur de l'Education Nationale sur ce point.

Madame Boucher demande si la subvention de la Commune à la Coopérative Scolaire a bien été versée.

Madame Boucher rend compte de la réunion de la Junior Association. Les jeunes se sont montrés motivés et ils ont émis un certain nombre de propositions d'actions intéressantes qu'elle a repris dans le compte-rendu diffusé auprès des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire signale que, comme pour les autres associations, il n'y aura pas de possibilité de mettre en place des animations du fait du Covid jusqu'à nouvel ordre. Il s'inquiète de certaines actions proposées qui vont avoir un impact sur la commune. Il faudra faire une étude sur leurs coûts, le planning, les capacités de réalisation et leur incidence sur l'espace public et l'environnement (exemple : skate-parc derrière la salle polyvalente).

Monsieur le Maire propose qu'une réunion ait lieu avec la Commission Jeunesse et la Junior Association pour discuter de ces propositions.

Madame Boucher tient à signaler qu'elle n'a pris aucun engagement vis-à-vis des jeunes. Elle a juste mis sur papier leurs idées et propositions.

*Monsieur Younous informe le Conseil que pour la première fois, la Commune va s'associer à l'opération Octobre Rose. Avec sa Commission, il a réfléchi aux actions à mettre en place. Il est prévu de faire une marche de 4 à 5 kms le jeudi 15 octobre 2020, avec au retour, un lâcher de ballons des enfants dans la cour de l'école. Des rubans roses vont être fabriqués et pourront être mis en vente, tout comme les ballons. Monsieur Younous doit aller voir la directrice d'école pour lui parler de ce projet.

Monsieur Gillet s'inquiète de mesures de distanciation à mettre en place.

Monsieur Younous répond qu'une sortie échelonnée des classes pourrait permettre d'assurer cette distanciation.

Les débats étant clos, la séance est levée à 0 h 35 mn.